

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : 3 – domaine et
patrimoine

Sous-domaine : 3.1 -
acquisitions

Objet : acquisition parcelle
ZD 34

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :
20/10/2023

Date de publication de la
présente délibération :

27 OCT. 2023

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 25 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le vingt-cinq du mois d'octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.
Excusés : Mme BILLIATO Lucie, Mrs BONDOUI Régis, PUGINIER Régis.
Secrétaire de séance : Mr ALBOUY Julien

La parcelle ZD n° 34 d'une surface de 2200 m², située lieu-dit L'Héritière, appartenant à Mr Mme N'GUYEN Aldo et Monique, est en l'état de friche depuis de nombreuses années, dans l'attente d'une cession.

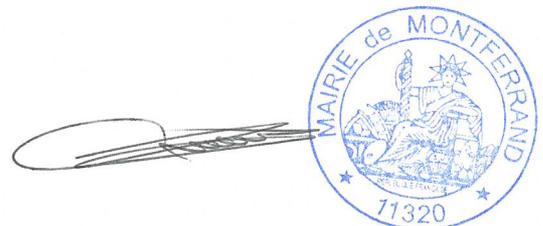
Mr le Maire propose d'acquérir cette parcelle pour la somme de 1.000 €, les frais annexes (géomètre, notaire,...) restant à charge de la commune. Cette parcelle serait utilisée pour le broyage de déchets verts.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré, décide :

- L'acquisition de la parcelle ZD n° 34 dans les conditions énumérées ci-dessus, soit : 1.000 €, frais annexes en sus.
- De charger Mr le Maire, un de ses adjoints en cas d'impossibilité, pour toutes les formalités relatives à cette décision.
- D'autoriser Mr le Maire, un de ses adjoints en cas d'impossibilité, à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces nécessaires à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Ch. PRADEL



Signé par Mr Christophe PRADEL, maire, le 26 octobre 2023